



PROJET

« INITIATIVE POUR L'ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INNOVATION DE L'IITA-AID-I : HAUTES TERRES DE GRANDS LACS »

AG - 5529

APPEL D'OFFRES N° 003/IITA/RIKOLTO/2023

FABRICATION HANGARS ET CHAMBRES FROIDES

DATE DE PUBLICATION : 07 JUILLET 2023

## SOMMAIRE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N°	RUBRIQUE	N° DE LA PAGE
1	INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES	3
2	ANNEXE 1 : LETTRE DE SOUMISSION	6
3	ANNEXE 2 : DECLARATION DE CONFORMITE AU CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE RIKOLOTO	7
4	ANNEXE 3 : FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	8
5	ANNEXE 4 : DEVIS QUANTITATIF DE REALISATION DES TRAVAUX D'UN (01) HANGAR METALLIQUE	9
6	ANNEXE 5 : DEVIS QUANTITATIF DE REALISATION DES TRAVAUX D'UNE (01) CHAMBRE FROIDE ECOLOGIQUE	10
7	ANNEXE 6 : CERTIFICAT DE VISITE DE SITE	11
8	ANNEXE 7 : CHRONOGRAMME DES TRAVAUX	12
9	ANNEXE 8 : OFFRE FINANCIERE EN DOLLARS AMERICAINS	13
10	ANNEXE 9 : DECLARATION FINALE	14
11	ANNEXE 10 : CAHIER DE CHARGE POUR LES DIRECTIVES DES TRAVAUX	15
12	ANNEXE 11 : CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE RIKOLTO	21
13	ANNEXE 12 : PLANS DU HANGAR METALLIQUE	25
14	ANNEXE 13 : PLANS DE LA CHAMBRE FROIDE	35
15	ANNEXE 14 : CONSTITUTION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL ET DETENTION DES EQUIPEMENTS	37
16	ANNEXE 15 : PREUVES D'EXPERIENCE DANS LA REALISATION DES TRAVAUX SIMILAIRES	38

## INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

### 1. Contexte et aperçu sur RIKOLTO

Rikolto en RD Congo, est une fondation internationale d'utilité publique de droit belge avec plus de 40 ans d'expérience dans le partenariat avec les organisations d'agriculteurs et des acteurs de la chaîne alimentaire dans quatre continents : l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie et l'Europe. Présente en République Démocratique du Congo depuis l'an 2005, Rikolto RD Congo met en œuvre un programme de développement et d'appui aux chaînes de valeur agricoles et systèmes alimentaires dans une logique de durabilité des interventions et d'appropriation des processus par les acteurs. Elle est active à l'Est de la RDC dans les provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu, Tanganyika, Ituri et Tshopo, principalement dans les filières café arabica, cacao, riz, palmier à huile, haricot, .... Mais également dans les systèmes alimentaires durables dans les villes. Son bureau de représentation régionale en RD Congo se trouve à Bukavu, au Sud-Kivu. Pour plus de détails sur l'identité et les programmes de Rikolto en RD Congo, prière vous référer au site : [www.rikoltordcongo.org](http://www.rikoltordcongo.org)

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de ce marché comme étant la seule base de cette procédure d'achat, quelles que soient ses propres conditions, auxquelles il renonce par la présente.

Les soumissionnaires doivent examiner attentivement et respecter toutes les instructions, formulaires, clauses et spécifications mentionnées dans ce dossier de demande de cotation.

La soumission d'une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée entraînera le refus de l'offre en question.

Aucune réserve concernant le dossier de demande de cotation ne sera prise en compte. Toute réserve entraînera le refus immédiat de l'offre en question avant même qu'elle soit étudiée.

### 2. Objectif de la demande de cotation

L'objectif de cet appel à soumission est de solliciter des offres compétitives pour la construction de cinq (5) hangars à tubes métalliques et quatre (4) chambres froides à énergie naturelle dans le cadre l'exécution du Projet « Initiative pour l'Accélération de la Mise en Œuvre de l'Innovation de l'IITA-AID-I : Hautes terres de Grands Lacs ».

### 3. Planning du processus

Activité	Date	Heure
Publication	07/07/2023	
Date limite pour la remise des offres	21/07/2023	09h00
Ouvertures des offres	21/07/2023	09h30
Evaluation des offres	22/07/2023	09h00
Attribution de marché	24/07/2023	
Information aux soumissionnaires	24/07/2023	
Notification d'attribution du marché	24/07/2023	
Signature du contrat	25/07/2023	

Toutes les heures indiquées sont à l'heure locale de Bukavu. Ce planning est susceptible d'être modifié librement par RIKOLTO RDC selon les contraintes rencontrées.

#### 4. Dépôt des dossiers déjà complétés

Les offres doivent être soumises sous enveloppe fermée avec mention : « **APPEL D'OFFRES N° 003/IITA/RIKOLTO/2023** » à l'adresse ci-dessous :

364 Avenue Patrice Emery Lumumba (En face du Bureau de la CNSS)  
Quartier Nyalukemba  
Nguba  
Commune d'Ibanda  
Ville de Bukavu  
Province du Sud-Kivu  
République Démocratique du Congo

#### **NB : La référence de l'offre sera mentionnée sur l'enveloppe.**

NB: Les soumissions en retard (c'est-à-dire transmises après le 21 juillet 2023 à 9 heures) ne seront ni acceptées ni évaluées. Assurez-vous d'avoir signé dans le registre pour preuve de réception de votre offre, ceci pour confirmer que vous avez effectivement déposé votre offre au bon endroit selon l'adresse indiquée ci-dessus.

#### 5. Constitution du dossier

Le dossier du soumissionnaire doit comporter les documents suivants :

- i. Lettre de soumission (Annexe 1)
- ii. Déclaration de conformité et d'engagement à respecter le Code de Conduite des fournisseurs de RIKOLTO RDC (Annexe 2) ;
- iii. Formulaire d'identification du soumissionnaire dûment rempli (Annexe 3) ;
- iv. Devis quantitatif pour la construction d'un hangar métallique (Annexe 4)
- v. Devis quantitatif pour la construction d'une chambre froide écologique (Annexe 5)
- vi. Certificat de visite de site, un certificat pour chaque site visité avant soumission (Annexe 6) ;
- vii. Chronogramme de réalisation des travaux (7)
- viii. Offre financière (Annexe 8) ;
- ix. Déclaration finale dûment remplie (Annexe 9) ;
- x. Constitution de l'équipe et détention du matériel de travail (Annexe 14)
- xi. Preuves d'expérience dans le domaine des constructions (Annexe 15).
- xii. Notification du numéro d'impôt ;
- xiii. Attestation fiscale en cours de validité ;
- xiv. RCCM ou autre document d'autorisation de fonctionnement
- xv. Identification Nationale (Uniquement pour les organisations à but lucratif, les ASBL ne sont pas concernées)
- xvi. Relevé d'identité bancaire (RIB) chez EQUITY-BCDC, à défaut si le soumissionnaire possède un compte bancaire dans une autre banque il devra supporter les frais de transfert (virement bancaire).
- xvii. Carte d'électeur ou passeport du propriétaire de l'entreprise.

#### **Consignes**

- Les annexes 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 9 doivent être signées, datées et cachetées.
- L'annexe 3 doit contenir toutes les informations demandées.
- Le fait de ne pas fournir tout ce qui est demandé et dans les formats indiqués, entraîne la disqualification de l'offre du soumissionnaire.
- Un soumissionnaire est libre de postuler à tous les deux lots ou à l'un de deux.

#### 6. Période de validité – Devise (montant de soumission) & langue de l'offre

Le soumissionnaire s'engage à soumettre une offre qui restera valide pour une période de soixante (60) jours à compter de la date limite de soumission.

Les offres devront être présentées en Dollars Américains, Hors Taxes. Il est cependant nécessaire de prendre connaissance que Rikolto n'est pas soumis à la TVA et est exemptée des droits et taxes à l'importation.

Les offres ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'offre échangés entre le soumissionnaire et RIKOLTO RDC doivent être rédigés en Français.

## 7. Condition de paiement

Le paiement sera fait par virement bancaire au compte du fournisseur selon les modalités suivantes :

- 30% après signature du contrat et installation du chantier
- 65% à la réception jugée conforme et totale des travaux
- 5% de garantie de bonne fin payable 60 jours après réception des travaux

## 8. Ouverture des offres

L'ouverture des offres a pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides. Tous les soumissionnaires désirant participer à la séance d'ouverture sont invités à l'horaire indiqué à la section 3 afin d'avoir une idée sur leurs offres par rapport aux autres.

L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée au bureau de RIKOLTO RDC par une commission ad hoc.

## 9. Critères de sélection

Seuls les dossiers répondant aux exigences du dossier de cotation seront éligibles à l'évaluation :

- a) Conformité du dossier administratif
- b) Pertinence de l'offre technique (devis quantitatif)
- c) Expérience du soumissionnaire dans le domaine de la construction
- d) Prix corrects correspondant au marché
- e) Délai de livraison des travaux
- f) Conditions de paiement

## 10. Critères d'attribution

Le critère d'attribution du marché sera le meilleur rapport « Qualité – Prix, expérience couplée au délai de livraison des travaux ».

## 11. Réalisation des travaux

Etant donné le caractère innovant des travaux sollicités, les ouvrages seront réalisés conformément aux prototypes rendus disponibles par Rikolto et approuvés par ses partenaires et les communautés locales.

## 12. Visite des sites

Avant de soumettre l'offre, le soumissionnaire doit avoir la connaissance parfaite des lieux où seront érigées les infrastructures pour lui permettre de proposer une offre financière objective. La visite devra être constatée dans le certificat de visité contresigné par les parties. Ce document devra faire partie du dossier à soumettre.

Les visites de sites auront lieu du mercredi 12 juillet au vendredi 14 juillet 2023 conformément au programme ci-dessous :

Site	Date	Heure	Observation
Bukavu	12/07/2023	À partir de 9h00	Les frais de visites sont à la charge du soumissionnaire
Kavumu	12/07/2023	À partir de 9h00	
Murhesa	12/07/2023	À partir de 9h00	
Sange	13/07/2023	À partir de 9h00	
Kalimabenge	14/07/2023	À partir de 9h00	
Kavinvira	14/07/2023	À partir de 9h00	

## 13. Main d'œuvre

Les travaux étant au bénéfice des communautés, l'idéal est de procéder au recrutement local du personnel (minimum 50% des effectifs). Cette approche permettra aux communautés de s'approprier le projet par leur implication à tous les niveaux.

#### 14. Ethique

RIKOLTO RDC porte une attention particulière aux valeurs éthiques de ses fournisseurs et prestataires et souhaite travailler avec des partenaires prêts à se conformer aux règles éthiques de base.

Les soumissionnaires se doivent de lire et de comprendre ces règles dans l'annexe 11 et s'engagent à les respecter en signant la « Déclaration de conformité & d'engagement à respecter le Code de Conduite des

Fait à Bukavu, le 07 juillet 2023  
Pour RIKOLTO EN RDC  
Germaine FURAHA  
Directrice Régionale

**NB : Ce dossier de demande de cotation contient quinze (15) annexes**



rikolto  
EN RDC

**ANNEXE 1**  
**LETTRE DE SOUMISSION**  
*(A compléter par le soumissionnaire)*

A l'Attention de Rikolto en RDC

Messieurs / Mesdames,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous transmettre notre offre relative à l'appel d'offre n°003/IITA/RIKOLTO/2023 du 07 juillet 2023 pour la construction des hangars métalliques et chambres froides écologiques dans différents sites au Sud-Kivu.

En réponse à cet appel d'offres, si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir les lots suivants pour le montant en leur regard :

**Lot 1**

N°	Désignation	Quantité	Prix total hors taxes en USD
1	Hangar à tube métalliques	5	

**Lot 2**

N°	Désignation	Quantité	Prix total hors taxes en USD
1	Chambres froides à énergie naturelle	3	

Nous nous engageons par ailleurs sur les termes de cette offre pour une période de 60 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'appel d'offres ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : \_\_\_\_\_

Nom complet :

Fonction :

Signature:

Cachet

Date :

## ANNEXE 2

### Déclaration de conformité et d'engagement à respecter le Code de Conduite des fournisseurs de RIKOLTO RDC

---

RIKOLTO RDC s'efforce d'acheter des biens et des services qui:

- 1 Sont produits et livrés dans des conditions qui n'impliquent ni abus de personne ni exploitation de quelque nature que ce soit;
- 2 Se conforment aux lois et règlements internationaux et locaux;
- 3 Avoir le moins d'impact négatif sur l'environnement.

Ce document sert donc de «Déclaration de normes éthiques» pour tous les fournisseurs des services et biens faisant des affaires avec RIKOLTO RDC.

En signant cette déclaration, le fournisseur s'engage à respecter le code de conduite des fournisseurs de RIKOLTO pendant toute la durée de la relation contractuelle avec RIKOLTO RDC.

Cette déclaration sera conservée dans le dossier de RIKOLTO pendant 7 ans et sera mise à jour en cas de modification du code de conduite des fournisseurs de RIKOLTO.

Le personnel de RIKOLTO RDC peut effectuer des contrôles pour vérifier le respect de ces normes. Si RIKOLTO estime que le fournisseur ne respecte pas ou ne prend pas les mesures appropriées pour se conformer à ces normes, RIKOLTO RDC peut résilier tous les contrats et accords avec le contractant immédiatement et sans aucune indemnité.

En signant cette déclaration, le contractant garantit:

- a) Se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en RDC; ET
- b) Respecter les normes éthiques prescrites dans le code de conduite des fournisseurs de RIKOLTO RDC.

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : \_\_\_\_\_

Nom complet :

Fonction :

Signature:

Cachet

Date :



**ANNEXE 3  
QUESTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES  
FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE**

<b>Juridique</b>	
Nom officiel de votre Organisation	
Nom commercial si différent	
Type d'organisation : ASBL ou Organisation à But Lucratif	
Forme juridique	
Numéro, lieu et date d'immatriculation – RCCM ou Autorisation de fonctionnement	
Numéro, lieu et date D'immatriculation	
Date de création de l'organisation si différente de la date d'immatriculation	
Statut d'imposition légal (ex. exemption de TVA ou autre, Régime fiscal général, etc.)	
Numéro de TVA (le cas échéant)	
Adresse complète de votre siège	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	
Nom du Responsable officiel de votre organisation	
<b>Contacts</b>	
Nom du point de contact/du Titulaire du compte	
Numéro de téléphone du point De contact/du titulaire du compte	
Adresse électronique du point de Contact/du titulaire du compte	
<b>Paiements</b>	
Conditions de paiement standard	
Nom de l'établissement bancaire	
Adresse de l'établissement bancaire et branche	
Code SWIFT/IBAN	
Numéro de compte	
Nom du compte	

Nom complet :  
Fonction :  
Signature :  
Cachet  
Date :

ANNEXE 4

DEVIS QUANTITATIF DE REALISATION DES TRAVAUX D'UN (01) HANGAR METALLIQUE

Pour établir ce devis, il est question de lister tous les matériels et matériaux devant intervenir dans la construction d'un (01) hangar conformément aux plans repris dans l'annexe 12.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Observation
I	Installation du chantier			
II	Travaux de fondation			
III	Elévation de la structure métallique			
IV	Toiture métallique			
V	Construction étalage			
VI	Replis chantier			

Nom complet :

Fonction :

Signature :

Cachet

Date :

**ANNEXE 5**

**DEVIS QUANTITATIF DE REALISATION DES TRAVAUX D'UNE (01) CHAMBRE FROIDE ECOLOGIQUE**

Pour établir ce devis, il est question de lister tous les matériels et matériaux devant intervenir dans la construction d'une (01) chambre froide conformément aux plans repris dans l'annexe 13.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Observation
I	Travaux de fondation			
II	Menuiserie métallique, superstructure et charpente			
III	Couverture			
IV	Plomberie			

Nom complet :  
 Fonction :  
 Signature :  
 Cachet  
 Date :

**ANNEXE 6  
CERTIFICAT DE VISITE DE SITE**

Le présent certificat est établi dans le cadre d'exécution des activités du projet « INITIATIVE POUR L'ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INNOVATION DE L'IITA-AID-I : HAUTES TERRES DE GRANDS LACS », notamment les travaux de construction des hangars métalliques et chambres froides en faveur des communautés locales.

Le présent certificat permet de confirmer que le soumissionnaire a visité et a pris connaissance des lieux où seront érigées les infrastructures et que l'offre soumise par lui a été établie sur base données objectives collectées lors de la visite des sites. En signant ce document, le soumissionnaire accepte que tous les frais engendrés par la visite soient à sa charge et que cela ne donne lieu à aucune relation contractuelle dans le cadre du présent marché.

Le présent certificat est à signer par toutes les parties prenantes pour confirmer que la visite du site a bel et bien eu lieu.

<b>Données du visiteur</b>	
Nom de l'entreprise qui visite	
Nom du représentant	
Date et heure de visite	
Numéro de téléphone	
Site visité	
Avenue/Village	
Ville / Territoire	
Province	
Signature du visiteur	
<b>Confirmation de la communauté</b>	
Nom du représentant de la communauté	
Titre	
Signature	
<b>Confirmation de l'Inspecteur</b>	
Nom et post nom	
Titre	
Signature	
<b>Confirmation de Rikolto</b>	
Nom et post nom	
Titre	
Signature	

**ANNEXE 7**

**CHRONOGRAMME DES TRAVAUX**

**LOT 1 : SIX (6) HANGARS EN TUBES METALLIQUES**

N°	Désignation	Emplacement	Nombre de jours	Premier mois				Deuxième mois			
				S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
1	Hangar 2	Kavumu									
2	Hangar 3	Murhesa									
3	Hangar 4	Sange									
4	Hangar 5	Kalimabenge									
5	Hangar 6	Kavinvira									

Les travaux de construction de ces six hangars métalliques seront effectués dans ..... jours maximums.

**LOT 2 : QUATRE (4) CHAMBRES FROIDES**

N°	Désignation	Emplacement	Nombre de jours	Premier mois				Deuxième mois			
				S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
1	Chambre froide 1	Bukavu									
2	Chambre froide 3	Sange									
3	Chambre froide 4	Kavinvira									

Les travaux de construction de ces quatre chambres froides seront effectués dans ..... jours maximums.

**NB :**

- **Le délai de livraison des travaux souhaité par RIKOLOTO est de 30 jours à dater de la signature du contrat**

Nom complet :

Fonction :

Signature :

Cachet

Date :

**ANNEXE 8**  
**OFFRE FINANCIERE EN DOLLARS AMERICAINS**  
(Bordereau descriptif et quantitatif)

**LOT 1 : SIX (6) HANGARS EN TUBES METALLIQUES**

N°	Désignation	Quantité	PU HT	PT HT	Délai de livraison	Condition de paiement
1	Installation chantier	5				
2	Travaux de fondation	5				
3	Elévation de la structure	5				
4	Travaux de toiture	5				
5	Construction étalage	5				
6	Repli chantier	5				
7	Main d'œuvre	-				
Coût total des travaux						

**LOT 2 : QUATRE (4) CHAMBRES FROIDES**

N°	Désignation	Quantité	PU HT	PT HT	Délai de livraison	Condition de paiement
1	Travaux de fondation	3				
2	Menuiserie métallique et charpente	3				
3	Couverture	3				
4	Plomberie	3				
5	Main d'œuvre	-				
Coût total des travaux						

Les prix renseignés dans les tableaux ci-dessous incluent toutes les charges, directes et indirectes, relatives à la réalisation des travaux. Aucune autre somme ne peut être demandée en complément pour pallier les éventuelles insuffisances constatées lors de réalisation des travaux.

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : \_\_\_\_\_

Nom complet :  
Fonction :  
Signature:  
Cachet  
Date :

## ANNEXE 9

### DECLARATION FINALE

Nous, soussignés, déclarons que

- Nous avons examiné dans sa totalité le contenu de ce dossier de demande de cotation et nous acceptons intégralement, sans réserve ni restriction, ses dispositions ;
- Nous disposons de la capacité financière et opérationnelle requise, telle que définie dans le dossier de demande de cotation ;
- Nous n'avons pas participé précédemment à la préparation des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d'attribution ;

Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons, si cela est demandé, à fournir les preuves nécessaires conformément à la législation du pays dans lequel nous sommes effectivement établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion prévues. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration indiquant que notre situation n'a pas changé durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

Si cela est demandé, nous nous engageons également à fournir des preuves de notre situation économique et financière ainsi que de notre capacité technique et professionnelle.

Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas les preuves requises dans un délai de 7 jours calendaires suivant la réception de la notification de l'attribution ou si les informations fournies s'avèrent être fausses, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.

Nous nous engageons à respecter les clauses environnemental et déontologiques figurant dans l'annexe 6, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni aucun lien équivalent susceptible de fausser la concurrence avec d'autres soumissionnaires au moment de la soumission de la présente candidature.

Nous informerons immédiatement RIKOLTO de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution des tâches. Nous reconnaissons aussi pleinement et acceptons que toute information inexacte ou incomplète fournie délibérément dans la présente candidature puisse entraîner notre exclusion du présent et de tout autre marché.

Nous prenons note du fait que RIKOLTO n'est pas tenue de donner suite à cette invitation à soumissionner. Il n'encourt aucune responsabilité à notre égard en procédant de la sorte.

Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de RIKOLTO, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne et/ou au système de détection rapide et d'exclusion.

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : \_\_\_\_\_

Nom complet :

Fonction :

Signature:

Cachet

Date :

## ANNEXE 10

### CAHIER DE CHARGE POUR LES DIRECTIVES DES TRAVAUX

#### I. OBJET DE LA SOUMISSION

Construction des hangars de 5m x 8m et chambre de froide de 3m x 4m dans 6 sites de la province de du Sud Kivu : Ville de Bukavu, Uvira (Kalimabenge), Uvira (Kavinvira), Territoire Uvira (Sange) Kavumu et Murhesa.

Le soumissionnaire a la possibilité de répondre a tout ou partie des lots selon ses capacités.

N° de lot	Province	Territoire/ Ville	Site	Description des ouvrages à réaliser
1	Sud Kivu	Bukavu	Essence	1Chambre froide de 3mx4m
2	Sud Kivu	Kabare	Kavumu centre Tumaini	1 Hangar de 5mx8m
3	Sud Kivu	Kabare	Murhesa <b>S :03°04.504 E :029°07.467'</b> <b>Alt :930m</b>	1 Hangar de 5mx8m
4	Sud Kivu	Uvira	Marché de Kavinvira <b>S :03°21.224 E :029°09.268'</b> <b>Alt :791m</b>	1 Hangar de 5mx8m 1Chambre froide de 3mx4m
5	Sud Kivu	Uvira	Marché Kalmabenge <b>S :03°24.7126'E :029°08.084' Alt :</b> <b>815m</b>	1 Hangar de 5mx8m 1Chambre froide de 3mx4m
6	Sud Kivu	Uvira	Marché Kalmabenge <b>S :03°24.7126'E :029°08.084' Alt :</b> <b>815m</b>	1 Hangar de 5mx8m

#### II. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Il s'agit de la construction, au niveau des marchés, des hangars en structure métallique et chambres froides entourées de muret en grillage rigide de 20cm d'épaisseur contenant de braises comme système de refroidissement avec une plomberie en tuyaux PPR devant servir pour les vendeurs et producteurs des produits maraichers pour la conservation et stockage.

Les prescriptions techniques à utiliser pour ces 2 types d'ouvrages (Hangar et chambre froide) sont les mêmes du point de vue structure métallique.

Les étapes ci-après devront être respectées lors de la construction :

- Travaux de fondation ;
- Travaux d'élévation de la superstructure métallique et ossature en tube carré de 40cm x 60cm ;
- Travaux de la charpente en tube carré de 40cm x 40cm et toiture en tôle galvanisée de BG28 ;
- Menuiserie métallique pour les grilles d'entrée chambre froide et étagère ;
- Les étales pour les hangars en cornières de 2mm avec surface d'exposition en bois dur licheche de 4 cm ;
- Système d'évacuation des eaux pluviales.

#### III. EXÉCUTION DES TRAVAUX

##### a) Généralités

L'entreprise aura la charge de la réalisation des travaux tels que définis par les pièces écrites (confer les annexes)

Toutes les dispositions précisées dans les devis seront respectées tant pour le choix des matériaux que pour le mode d'exécution. Les travaux à réaliser comprendront sans exception, tout ce qui est nécessaire à l'achèvement complet de la construction attendue et au parfait fonctionnement. Le cahier de charge ne pouvant pas être exhaustif, que les travaux soient décrits ou non, les règles de l'art seront impérativement observées l'entreprise qui devra réaliser les travaux.



#### b) Qualité des matériaux et des ouvrages

Les matériaux, éléments, ensembles et procédés de mise en œuvre utilisés doivent être conformes aux stipulations des pièces écrites et graphiques du marché, aux normes, aux règles de l'art et aux ordres de service. Les marques ou noms de matériels ou de fabricants qui sont mentionnés dans les devis ne sont qu'indicatifs, servant de base à l'établissement du projet. L'entrepreneur peut présenter un autre type de matériels, à condition toutefois que celui-ci réponde au minimum à des caractéristiques qualitatives équivalentes.

Cependant, pour les matériels à caractéristiques qualitatives équivalentes proposés, un procès-verbal de réception d'échantillons sera rédigé autorisant ou non la pose du matériel proposé.

### IV. RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR

L'entreprise doit impérativement visiter le site avant remise de son offre, et ne peut plus prétendre à des plus-values pour toutes sous-estimations de sa part pour des ouvrages à réaliser ou pour toute mauvaise appréciation de l'environnement du projet.

Elle doit par ses connaissances suppléer à toutes omissions ou imprécisions et prévoir tous les travaux et accessoires nécessaires à la parfaite finition et au parfait fonctionnement des ouvrages.

Pour répondre à l'appel d'offres, l'entreprise doit avoir pris en compte tous les travaux à exécuter, leurs importances, leur nature, les sujétions particulières concernant les difficultés d'accès, d'installation de chantier, de circulation et d'implantation, etc....., et de ce fait ne pourra réclamer aucune augmentation de son prix.

En toutes circonstances, l'Entreprise demeure seule responsable de tous dommages ou accidents causés à des tiers lors ou par suite de l'exécution de travaux résultant soit de son propre fait, soit de son personnel, soit de ses sous-traitants.

#### ❖ Dosages des bétons

Les dosages en ciment des bétons indiqués dans le présent descriptif devront être considérés par l'entrepreneur comme des indications. Le Maître d'ouvrage pourra en prescrire par la suite le réajustement sans plus-value, suivant les résultats obtenus par les essais d'études ou de convenance. L'entrepreneur sera alors tenu de s'y conformer.

Les travaux seront étudiés et exécutés conformément aux règles du BAEL 91. Les matériaux utilisés seront conformes aux normes, à savoir :

- Normes AFNOR ;
- Prescriptions et cahiers techniques du C.S.T.B (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB),
- Le cahier des charges et spécifications du groupe de coordination des textes techniques.

#### ❖ Vérification des éléments de charpente-couverture

L'ensemble des profilés et des tôles entrant dans la réalisation du hangar doivent faire l'objet de réception de l'échantillon avant la mise en œuvre. Toute réception d'échantillon sera sanctionnée par un procès-verbal précisant si l'échantillon a été accepté ou rejeté.

### V. EXÉCUTION

Terrassements et Travaux Préparatoires

#### **Consistance des travaux**

Les travaux de préparation et de terrassement comprennent :

- L'installation du chantier ;
- Le décapage de la terre végétale ;
- Le nivellement du terrain ;
- L'implantation des ouvrages ;
- Les fouilles pour les fondations, les ouvrages enterrés et/ou le remblai.

Installation du chantier

L'installation du chantier consiste à amener du matériel, des matériaux et la mise en place des baraques de chantier prévues dans l'installation du chantier. Ces dispositions pourront faire l'objet de vérification et d'établissement d'un procès-verbal si cela est nécessaire pour le bon fonctionnement du chantier. Le repli du matériel à la fin des travaux, l'élaboration du dossier d'exécution au démarrage du chantier ainsi que l'élaboration des plans de recollement sont des activités qui sont logées également dans la rubrique installation de chantier.

### Nivellement – Implantation

Il sera procédé par les soins d'un géomètre au tracé des lignes et axes de référence et au nivellement superficiel des ouvrages, ce tracé étant rattaché en plan et en altitude à des repères fixes, l'installation de chaises est obligatoire pour l'opération d'implantation. L'entrepreneur est responsable de l'implantation des ouvrages dans leur totalité. Il signale immédiatement au contrôle les erreurs de côtes que les opérations d'implantation peuvent révéler.

### Terrassement

#### Fouilles en puits et en rigoles

Des fouilles en puits et en rigoles de 40x40x60 seront exécutées pour la fixation des poteaux du hangar en tube rond de 60x63 traité à l'antirouille. Dans tous les cas, les fouilles seront descendues jusqu'au bon sol quelle que soit la nature du terrain, y compris toutes sujétions de manutention, de blindage, de transport et d'éloignement des terres.

#### Fondation

La fondation commence par la mise en place du béton de propreté de 5 cm dosé à 150 kg/m<sup>3</sup>. Une fondation en béton armé sera réalisée au droit de chaque poteau selon les dimensions suivantes : 40x40x60. Le béton sera dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> pour les semelles isolées. Le soubassement sera réalisé en moellon.

- ❖ Nature des matériaux entrant dans la composition du béton

Sables, gravillons, cailloux, matériaux de concassage :

- Les agrégats devront être conformes aux normes en vigueur ;
- L'entrepreneur pourra présenter à l'exécution, les compositions granulométriques qu'il estimera valables en les appuyant de toutes les justifications ;
- Les graviers seront de type latéritique pour les bétons de propreté, de type quartz ou granite concassé ou de préférence des agrégats roulés provenant de bancs alluvion-calcaires pour les bétons armés. Ils seront lavés et exempts de tout détrit. Ils seront exempts de terre ou de boue et de détritux végétaux.

- ❖ Liants hydrauliques

Le liant hydraulique entrant dans la composition des bétons sera le ciment de classe 45 (CPA 45). Il sera conforme aux normes en vigueur et sera livré sur le chantier en sacs plombés et sans altération.

## VI. MISE EN ŒUVRE

### **Poteaux raidisseurs**

Les poteaux raidisseurs en infrastructure seront réalisés en tube rond de 60x63 traité à l'antirouille en tube rectangulaire de 40 x 60 x 1 et 40 x 40cm.

- ❖ Dallage

L'aire de dallage sera exécutée sur le sol parfaitement dressé. Le dallage sera en béton non armé dosé à 300 kg/m<sup>3</sup>.

- ❖ Coulage et reprise

Si le coulage a été interrompu pour une raison quelconque, il pourra être repris mais l'arase de reprise sera nettoyée à vif pour faire saillir les graviers et on mouillera l'ancien béton assez longtemps pour qu'il soit imbibé avant d'être mis en contact avec le béton frais.

- ❖ Eléments en béton

Seront réalisés en béton les ouvrages suivants : Béton de propreté, les semelles isolées, les marches d'accès et emmarchement.

- ❖ Remblais

Les terres sélectionnées provenant des différentes fouilles et nécessaires pour les remblais seront mises en dépôt, dans la mesure du possible, à proximité des lieux.

### MENUISERIE METALLIQUE

- ❖ Poteaux en tube métallique

Les poteaux du hangar seront en tube métallique rond de 60/63. Au total huit (08) poteaux seront fixés avec une hauteur variant de 3.3 m à 4 m au-dessus de la chape de la fondation basse et un ancrage de 60 cm minimum. Deux pattes de scellement devront être

fixées de façon oblique sur chaque poteau afin d'augmenter l'adhérence et la résistance du poteau en tube métallique rond avec le béton. Les intermédiaires seront en tube de (40 x 60 cm et 40 x 40 cm).

❖ Charpente

- Les supports des pannes en tube rectangulaire de 40 x 60 x 1 et 40 x 40cm ;
- Les supports des pannes seront en tube rectangulaire de 40x60x1 et se reposeront sur les poteaux en tube galvanisé entre les éléments en U façonnés avec du fer plat de 5mm. L'assemblage entre poteau, tube rectangulaire de 40x60x1 et l'élément en U se fera par soudure. Deux couches d'antirouille seront appliquées sur les profilés.
- Les pannes en tube rectangulaire de 40/60 ;
- Les pannes seront en tube rectangulaire de 40x60x1 espacé de 1,02 m au maximum entre elles ;
- L'assemblage entre support et panne se fera par échantignole avec des fers plats de 5 mm par soudure ;
- La jonction de deux tubes se fera avec des fers plats de 5 mm avec une longueur de 15 cm minimum avec une pose alternée en « oui, non ». Deux couches d'antirouille seront appliquées sur les profilés.

❖ Les étalages

Les étalages seront en structure métallique avec cornière de 60cm x 60cm de 1m dessus de la dalle du pavement avec 20cm d'encrage dans le béton les surface d'exposition seront en planche Licheche de 4cm machiné et bien fixé sur le cadre en cornière.

❖ Couverture

La couverture sera en tôle bac galvanisée BG 28 de quatre ondulations. La fixation entre tôle et panne se fera avec des consoles en bois de forme trapézoïdale avec des crochets et deux vices par crochet. Le feutre bitumeux sera posé entre les tôles et les pannes.

Pour les chambres froides la couverture sera en Bâche bleu ou tarpaulin roofing couvert de paille selon les plans de construction en annexe.

❖ Plomberie

Toute la plomberie sera en tuyau PPR avec les accessoires de bonne qualité dont les vannes et la robinetterie en se conformant au plan et bordereau.

❖ Fourniture et pose de bâche de protection

**Bâche bleue en polyéthylène PEHD 250 g/m<sup>2</sup>**

Caractéristiques

- ✚ Résistance à la rupture 1200 N / 5 cm.
- ✚ Résistance à la déchirure : 230 N
- ✚ Résistance aux UV : 300 Kly.
- ✚ Résistance à la température : -40° / +80° C
- ✚ Finition cousue tout autour avec une corde PP.
- ✚ Cœillet en laiton, Ø intérieur 18 mm, tous les 100 cm.
- ✚ Résistance à l'arrachement des œillets : 390 N

**VII. DEVIS QUANTITATIF POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR METALLIQUE**

N°	Désignation	Unité	Qté
1	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>		
1.1	<b>Installation chantier</b>		
1.2	Travaux de préparation de la surface d'assise du bâtiment et implantation	ff	1,0
2	<b>FONDATION</b>		
2.1	Fouille de fondation largeur=50 cm, Hss=80cm	m³	13,0
2.2	Béton de propreté, ép=5cm	sac	4,0
2.3	Moellon pour fondation	m³	10,0
2.4	Sable pour construction	m³	12,0
2.5	Maçonnerie de fondation en moellons ép 0,5cm	m³	23,0
2.6	Chape d'égalisation de fondation	sac	4,0
2.7	Moellons Remblayage en tout venant et compactage des compartiments	m³	11,2
2.8	Ciment Pavement en béton B dosé à 300 kg/m³, ép=0,7cm avec graviers	sac	20,0
3	<b>ELEVATION DE LA STRUCTURE A TUBE ET TUYAU DE 2"</b>		
3.1	Tuyau galvanisé de 2"	Pce	4,0
3.2	Tubes de 40 x 60	Pce	20,0
3.5	Planche pour étales de L=300 cm x l=32 cm	Pce	16,0
3.6	Vices M12	Pce	120,0
4	<b>TOITURE METALLIQUE DU HANGAR</b>		
4.1	Tubes carrées 40x60 pour fermes	Pces	20
4.2	Tubes carrées 40x40 pour Pannes	Pces	20
4.3	Tôles ondulée BG 28 de 300 x100 cm	Pce	22
4.5	Vice pour tôle de 6cm	Pce	1
4.6	Baquettes de 3,5	Boite	4
4.7	Disque à coupe	Pce	5
4.8	Disque à poncer	Pce	2
4.9	Location Moto soudeuse(courant) pendant 6jr	jrs	6
4.10	Carburant pour moto soudeuse pendant 6jrs	Ltrs	50
4.11	Pinceau de 4"	Pce	3
4.12	Thinner ou pétrole	Litres	3
4.13	Boite 4 litres antirouille	Carton	1
4.14	Cisaille pour tôle	Pce	1
4.15	Fil bougie	Pce	2
4.16	Planche de rive	Pce	12
5	<b>ETALAGE</b>		
5.1	Fer cornière de 40X40mm	pcs	10
5.2	Planche licheche de 360cmx4cmx25	pcs	12,0
5.3	Peinture émail sur Planche de rive et Fondation	m²	12,5
	<b>Sous total 5</b>		
6	Repli chantier	ff	1

### VIII. DEVIS QUANTITATIF POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR METALLIQUE

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité
<b>A</b>	<b>Fondation</b>		
1	Moellon	m3	12
2	Sable	m3	6
3	Ciment	m3	20
	Gravier	m3	3
<b>B</b>	<b>Menuiserie métallique super structure et charpente</b>		
1	Tubes carré 60x40mm	pcs	12
2	Tubes carré 40x40mm	pcs	12
3	Chevrans de 5X5cm	pcs	16
4	Treillis rigide de 4x3cm	rlx	8
5	Braise de bonne qualité	sac	15
<b>C</b>	<b>Couverture</b>		
1	Tarpaulin Roofing	Rlx	1
2	Paille	Fago	10
3	Fil à ligaturer	kg	2
<b>D</b>	<b>Plomberie</b>		
1	Tuyaux PPR de 3/4"	pcs	10
2	Raccord	pcs	6
3	Nipple bridé	pcs	2
4	Vanne	pcs	2
5	Flotteur	pcs	1
6	Coude PPR de 3/4"	pcs	8

### IX. COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe de travail doit être composé du personnel clé suivant pour chaque :

1. Un (01) Ingénieur BTP, Civil ou Technicien en construction Chef de chantier
2. Deux (02) soudeurs-ajusteurs

### X. COMPOSITION DE L'EQUIPE

Pour réaliser les travaux, l'entrepreneur doit disposer des équipements suivants :

1. Une moto-soudeuse par chantier de 5KVA
2. Ponceuse Bosch où Makita
3. Rallonge de 50m
4. Câbles moto-soudeuse de 10mm<sup>2</sup> de 30m
5. Masque de protection
6. Monture
7. Foreuse et pince
8. Marteau
9. Equeur et mètre roulant
10. Niveau

## ANNEXE 11

### CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE RIKOLTO

#### 1. Champ d'application :

Les dispositions du présent Code de conduite énoncent ce que RIKOLTO attend de tous ses fournisseurs. RIKOLTO estime que ces principes doivent s'appliquer aux fournisseurs et à leurs employés, maisons mères, filiales, entités affiliées et sous-traitants. Elle attend de ses fournisseurs qu'ils veillent à ce que le présent Code de conduite soit communiqué à leurs employés, maisons mères, filiales, entités affiliées et sous-traitants, et ce, dans la langue locale et de manière compréhensible pour tous. Pour pouvoir être inscrits au registre des fournisseurs des RIKOLTO ou faire affaire avec RIKOLTO, les fournisseurs doivent lire le présent Code de conduite et accepter les normes minimales attendues des fournisseurs des RIKOLTO qui y sont énoncées. Par ailleurs, les fournisseurs doivent noter que certaines dispositions du présent Code de conduite s'imposeront à eux si un marché leur est attribué par RIKOLTO. Le non-respect de certaines dispositions peut également empêcher un fournisseur de prétendre à l'attribution d'un marché.

Les fournisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance des clauses contractuelles et des politiques d'achat de RIKOLTO pour vérifier s'ils remplissent les conditions requises.

#### 2. Amélioration continue

Les dispositions énoncées dans le présent Code de conduite définissent les normes minimales que les fournisseurs des RIKOLTO sont tenus de respecter. RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils s'efforcent de surpasser les bonnes pratiques internationales et celles de leur secteur d'activité. Elle attend également d'eux qu'ils encouragent leurs propres fournisseurs et sous-traitants à s'efforcer de respecter les principes de ce Code de conduite et qu'ils œuvrent avec eux en ce sens. Conscientes que, pour certaines des normes établies dans le présent Code de conduite, parvenir à la conformité relève d'une évolution dynamique, RIKOLTO encourage ses fournisseurs à améliorer continuellement en ce sens les conditions sur les lieux de travail.

#### 3. Gestion, suivi et évaluation

RIKOLTO attend de ses fournisseurs, au minimum, qu'ils s'assignent des objectifs clairs en vue de satisfaire aux normes décrites dans le présent Code de conduite, qu'ils établissent et maintiennent des systèmes de gestion appropriés concernant les dispositions de celui-ci et qu'ils examinent, contrôlent et modifient activement leurs processus de gestion et leurs modalités de fonctionnement pour les aligner sur les principes énoncés.

### Travail

#### 4. Liberté d'association et négociation collective

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils assurent à leurs travailleurs, sans distinction, le libre exercice du droit syndical, du droit de promouvoir et de défendre leurs intérêts et du droit de négociation collective, et qu'ils protègent leurs travailleurs contre toutes les formes de discrimination, en actes ou en paroles, tendant à porter atteinte à l'exercice de leur droit syndical et de leur droit d'exercer des activités syndicales et de négocier collectivement.

#### 5. Travail forcé ou obligatoire

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils interdisent le travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes.

#### 6. Travail des enfants

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils n'emploient aucun enfant n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi spécifié dans la législation du ou des pays où le contrat est partiellement ou totalement exécuté.

#### 7. Discrimination

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils assurent l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale ou sur d'autres motifs reconnus par la législation nationale. RIKOLTO attend également d'eux qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que ni eux-mêmes, ni leurs maisons mères, filiales, entités affiliées ou sous-traitants ne se livrent à des pratiques d'emploi sexistes ou discriminatoires, notamment en matière de recrutement, de promotion, de formation, de rémunération et d'avantages.

## **8. Salaires, horaires de travail et autres conditions de travail**

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils veillent à ce que les salaires soient payés en monnaie ayant cours légal, à des intervalles réguliers n'excédant pas un mois, intégralement et directement aux travailleurs intéressés. Les fournisseurs doivent tenir des états adéquats de ces paiements. Des retenues sur les salaires ne sont autorisées que dans des conditions et limites prescrites par la législation et la réglementation applicables ou fixées par une convention collective, et les fournisseurs doivent informer les travailleurs concernés de ces retenues au moment de chaque paiement. Les salaires, la durée du travail et les autres conditions de travail fixés par les fournisseurs ne doivent pas être moins favorables que les conditions d'emploi les plus favorables en vigueur sur le marché local (c'est-à-dire celles qui figurent dans : i) les conventions collectives représentant une proportion substantielle des employeurs et des travailleurs ; ii) les sentences arbitrales ; iii) la législation et la réglementation applicables) pour un travail de même nature dans la profession ou le secteur concerné au sein de la même région .

## **9. Santé et sécurité :**

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils fassent en sorte que, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable : a) les lieux de travail, les machines, les matériels et les procédés de travail placés sous leur contrôle ne présentent pas de risque pour la sécurité et la santé des travailleurs ; b) les substances et les agents chimiques, physiques et biologiques placés sous leur contrôle ne présentent pas de risque pour la santé lorsqu'une protection appropriée est assurée ; c) en cas de besoin, des vêtements de protection et un équipement de protection appropriés soient fournis afin de prévenir, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable, les risques d'accidents ou d'effets préjudiciables à ta santé.

## **Droits de l'homme**

### **10. Droits de l'homme :**

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils défendent et respectent la protection des droits de l'homme institués au niveau international et qu'ils veillent à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme .

### **11. Harcèlement et traitement brutal ou inhumain**

RIKOLTO attendent de ses fournisseurs qu'ils instaurent et préservent un climat où tous les employés sont traités avec dignité et respect. RIKOLTO attend également de ses fournisseurs, de leurs maisons mères, filiales, entités affiliés et sous-traitants qu'ils n'aient pas recours ou ne se livrent pas ou ne laissent pas leurs employés ou toute autre personne engagée par eux avoir recours ou se livrer aux faits suivants : menaces de violences, harcèlement ou agression verbal ou psychologique, exploitation et atteintes sexuelles. Les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles violent les normes juridiques internationales universellement reconnues et ont toujours été inacceptables et interdits pour RIKOLTO. Avant de conclure un accord avec RIKOLTO, les fournisseurs sont informés des normes de conduite relatives à l'interdiction de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Ces normes comprennent, sans s'y limiter : 1) l'interdiction de toute relation sexuelle avec une personne de moins de 18 ans, quel que soit l'âge légal de la majorité ou du consentement sexuel ; 2) l'interdiction de toute relation sexuelle en échange d'argent, d'un emploi, de biens, de services ou de toute autre chose de valeur ; 3) l'interdiction de toute relation sexuelle relevant de l'exploitation ou ayant un caractère dégradant. RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures voulues pour interdire à leurs employés ou à toute autre personne engagée par eux de se livrer à des faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. RIKOLTO attend également de leurs fournisseurs qu'ils instaurent et préservent un environnement propre à prévenir tout fait d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Les contrats des RIKOLTO comporteront des dispositions imposant aux fournisseurs l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le fait, pour un fournisseur, de ne pas prendre des mesures préventives contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, de ne pas enquêter sur les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de ne pas prendre de mesures pour remédier aux situations d'exploitation et d'atteintes sexuelles constitue un motif justifiant la rupture de tout accord conclu avec RIKOLTO. En outre, aucun traitement, sous contrainte, brutal ou inhumain, ou châtement corporel de tous ordres ne sera toléré, ni la menace de l'un quelconque de ces traitements.

## **Environnement**

### **12. Protection de l'environnement**

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils aient une politique environnementale efficace et qu'ils se conforment aux lois et règlements en vigueur concernant la protection de l'environnement. Partout où cela est possible, les fournisseurs devraient favoriser le principe de précaution dans le traitement des questions environnementales, prendre des initiatives visant à encourager une plus grande responsabilité vis-à-vis de l'environnement et stimuler la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement recourant à des pratiques saines fondées sur le cycle de vie.

---

### **13. Produits chimiques et matières dangereuses**

Les produits chimiques et autres matières qui présentent un danger en cas de déversement dans le milieu naturel doivent être recensés et gérés de façon à garantir la sécurité à toutes les étapes de leur manipulation, transport, stockage, recyclage ou réutilisation et élimination.

### **14. Eaux usées et déchets solides**

Les eaux usées et déchets solides provenant des activités commerciales, des procédés industriels et des installations d'assainissement des fournisseurs doivent être surveillés, contrôlés et traités comme il se doit avant d'être rejetés ou éliminés.

### **15. Émissions dans l'atmosphère**

Les émissions dans l'atmosphère de composés organiques volatils, d'aérosols, de matières corrosives, de particules, de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et de résidus de combustion provenant des activités des fournisseurs doivent être analysées, surveillées, contrôlées et traitées comme il se doit avant d'être rejetées ou évacuées.

### **16. Minimisation de la production de déchets, maximisation du recyclage**

Les déchets de tous types, y compris les eaux usées et les déchets énergétiques, doivent être réduits ou éliminés à la source, notamment grâce à la modification des procédés de production et d'entretien et des méthodes de gestion d'installations, au remplacement de certaines matières par d'autres, à des mesures d'économie et au recyclage et à la réutilisation des matières.

## **Déontologie**

### **17. Corruption**

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux plus hautes normes morales et éthiques, qu'ils respectent les législations nationales et qu'ils ne pratiquent aucune forme de corruption, notamment, mais non exclusivement, l'extorsion, la fraude ou le versement de pots-de-vin.

### **18. Conflit d'intérêts**

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils lui signalent toute situation risquant d'apparaître comme un conflit d'intérêts, et portent à son attention les cas où un employé de RIKOLTO pourrait avoir un intérêt quelconque dans l'activité du fournisseur en question ou entretenir quelques liens économiques que ce soit avec celui-ci.

### **19. Cadeaux et invitations**

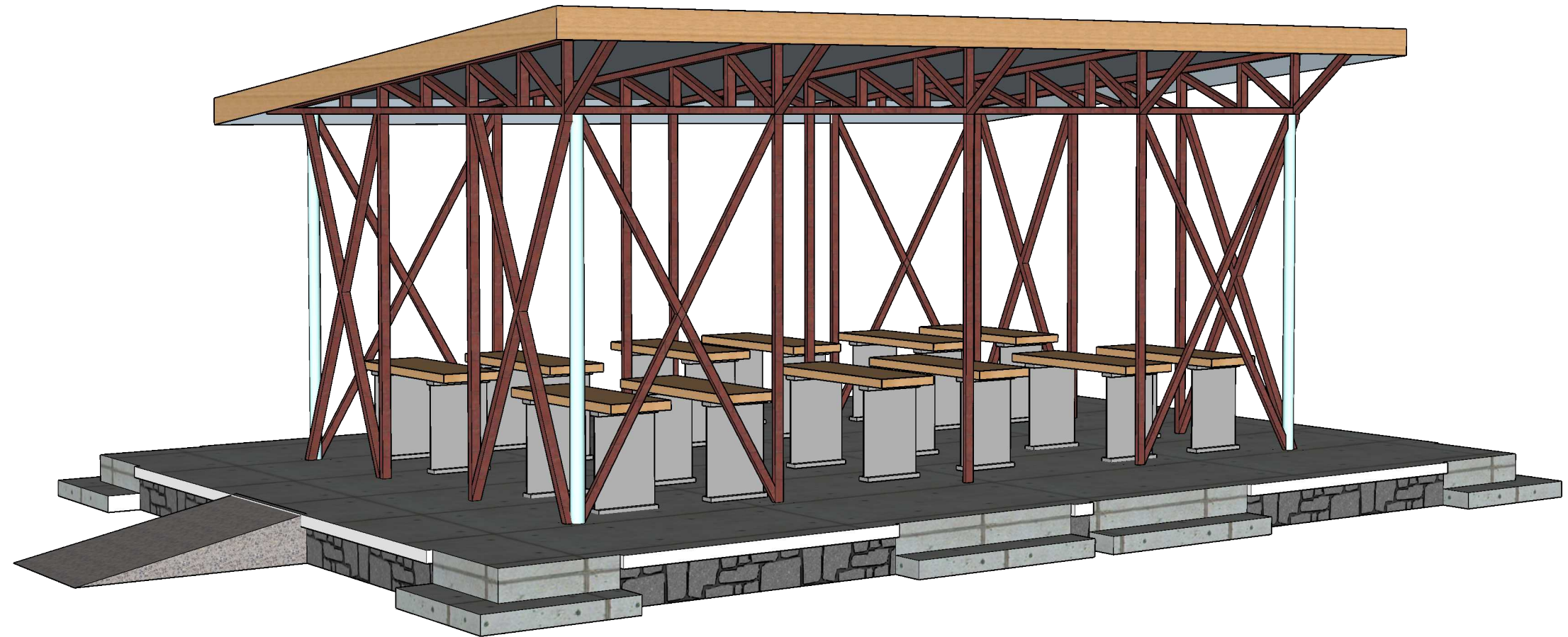
RIKOLTO applique une politique de « **tolérance zéro** » et n'acceptent aucune sorte de cadeaux ou d'invitations. Les employés de RIKOLTO déclineront toute invitation à des manifestations sportives ou culturelles, toute offre de transport, de vacances ou autres déplacements de loisirs, ainsi que toute invitation à déjeuner ou dîner. RIKOLTO attendent de ses fournisseurs qu'ils ne proposent aucun avantage comme la gratuité de biens ou de services, ou un poste de travail, ou bien des conditions d'achat particulières à un membre du personnel de RIKOLTO aux fins de faciliter leurs activités auprès de RIKOLTO.

### **20. Contact**

21. Toute question relative au présent Code de conduite peut être adressée à l'administration de RIKOLTO à l'adresse suivante : [rikoltordc.procurement@rikolto.org](mailto:rikoltordc.procurement@rikolto.org)



## ANNEXE 12



**rikolto**  
EN R.D.CONGO

Projet de construction d'un HANGAR pour marché

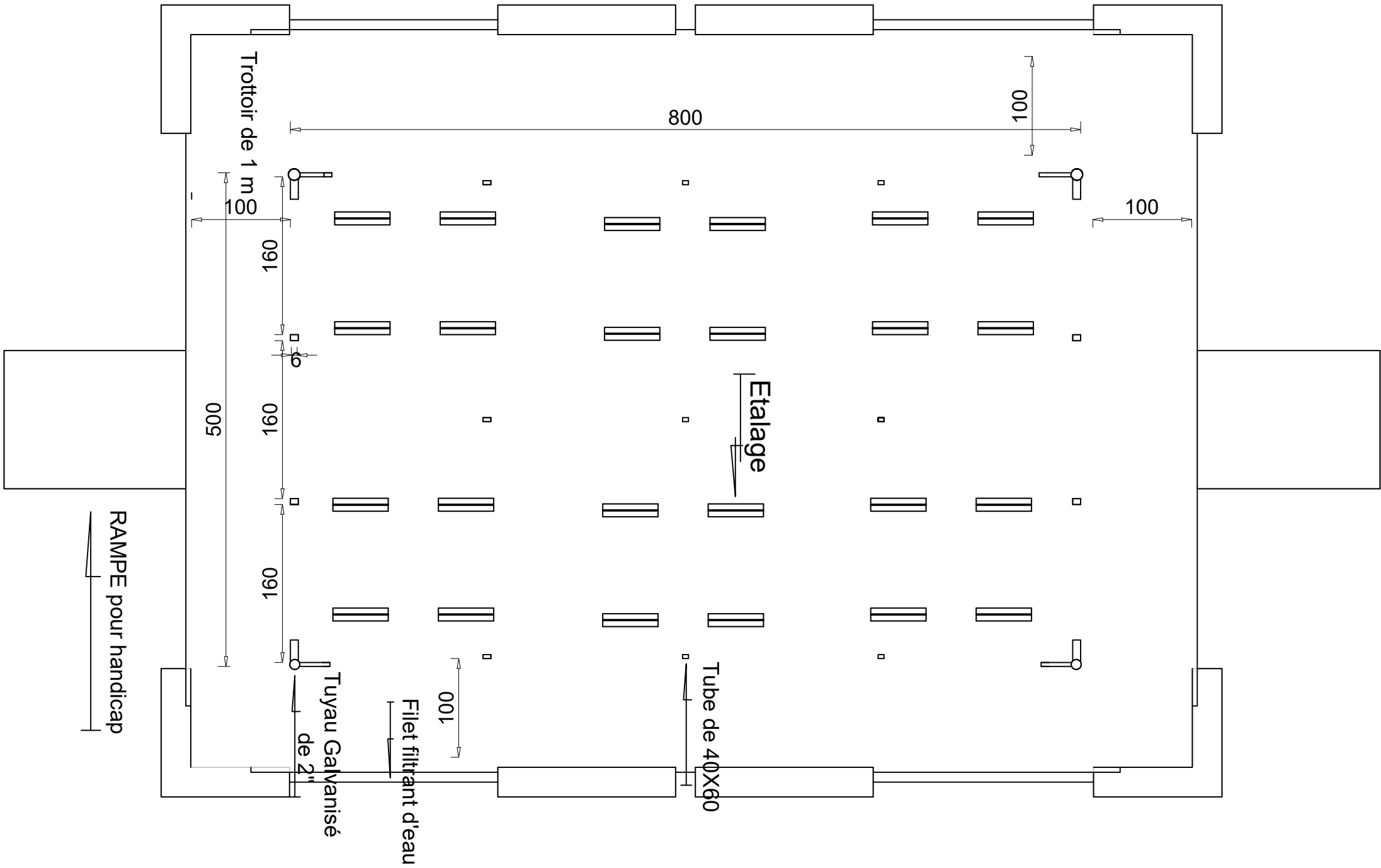
PROVINCE DU SUD KIVU

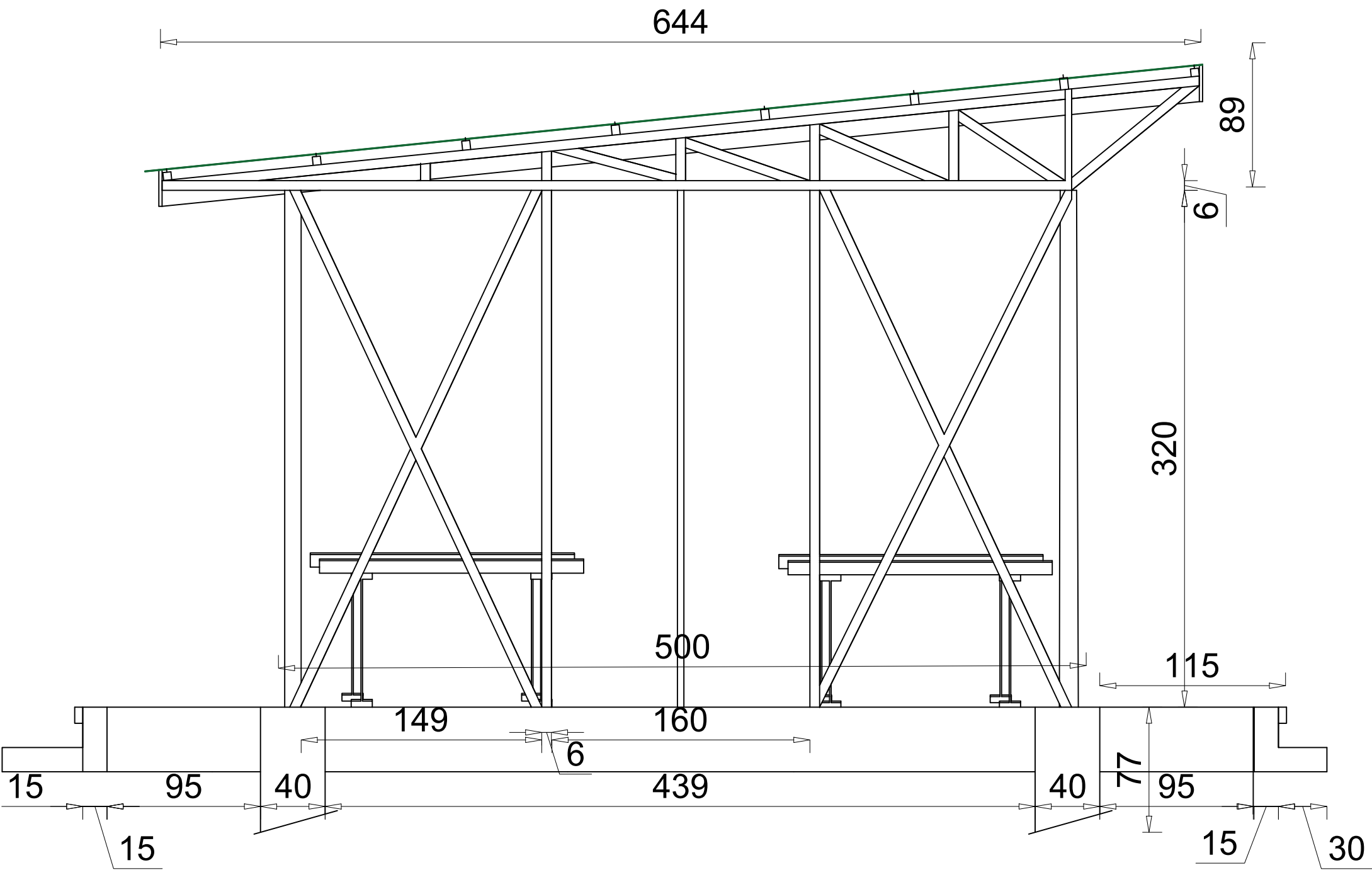
Conception et dessin ; Equipe rikolto

ECHELLE 1/100

**IITA**  
*Transforming African Agriculture*







644

89

6

320

500

115

149

6

160

439

40

77

95

15

95

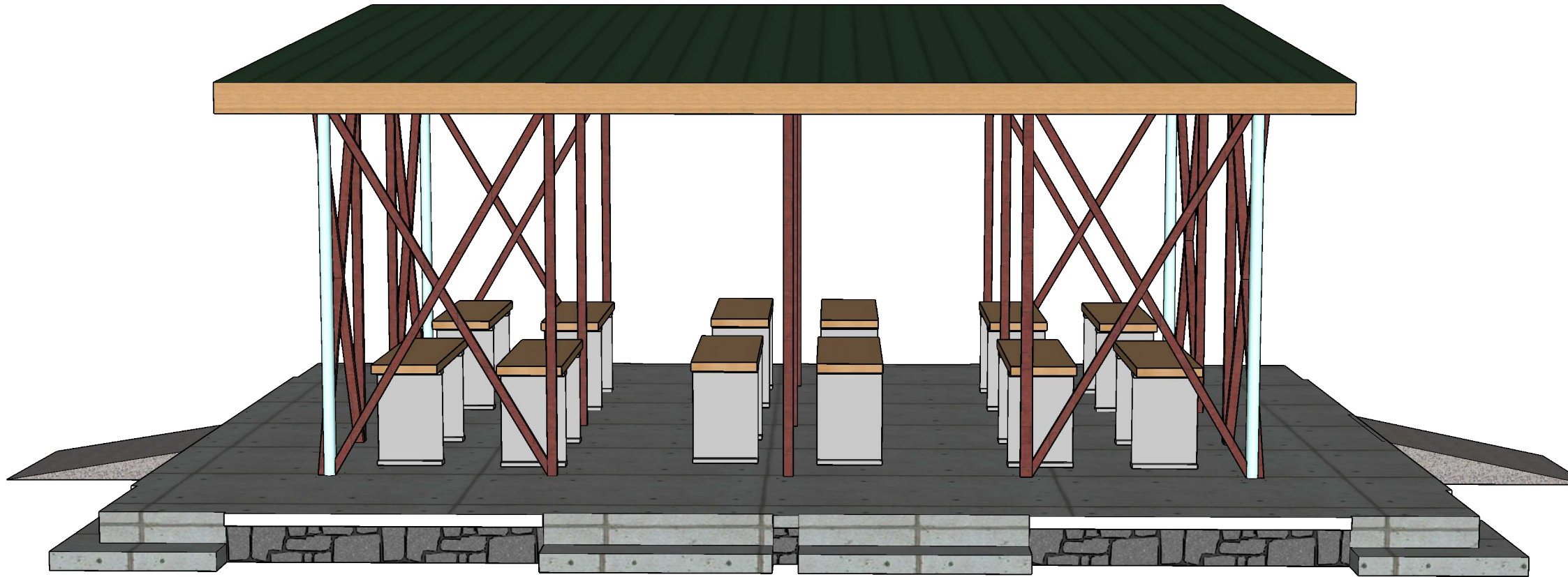
40




15

30

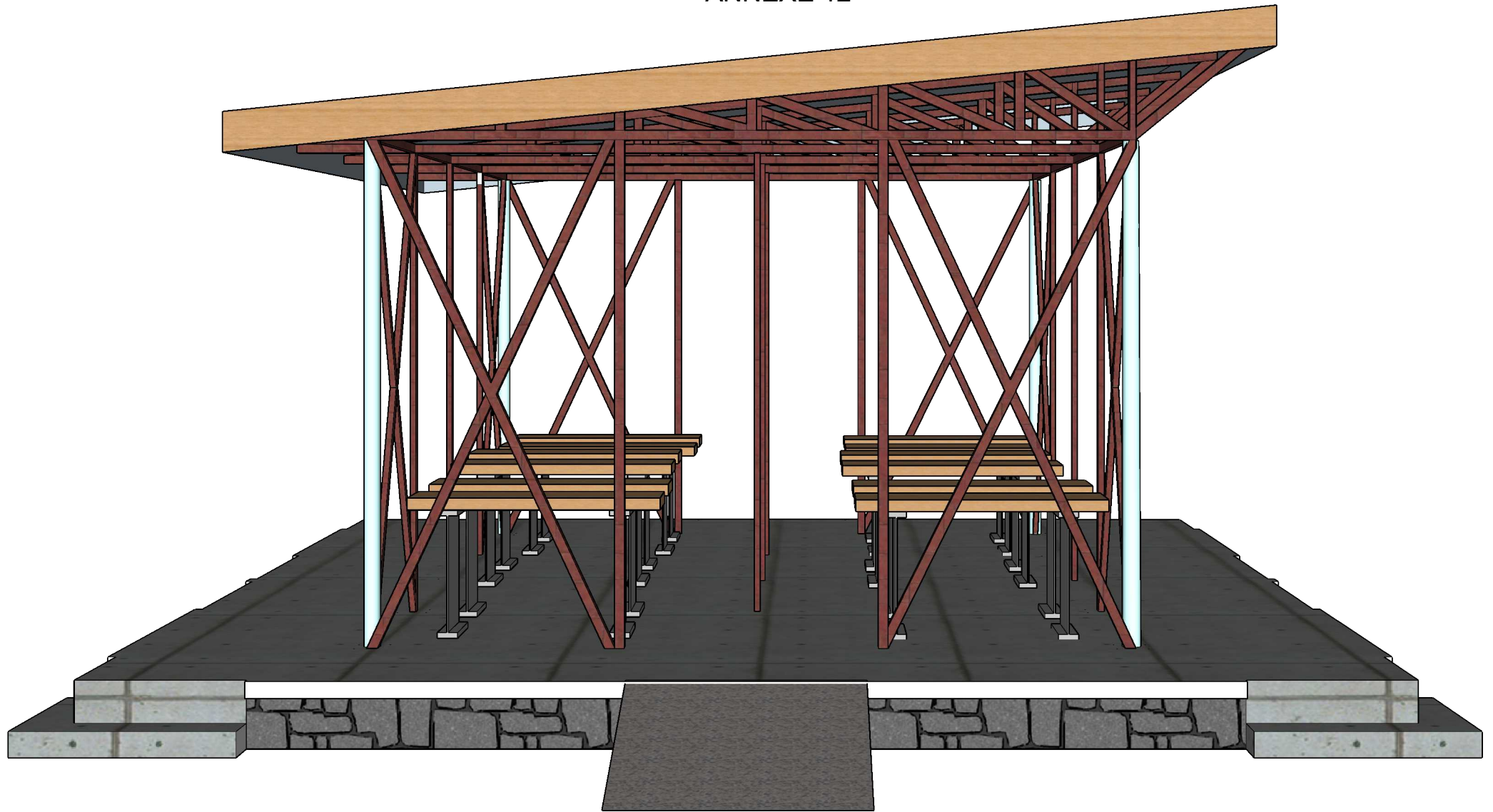
15

# ANNEXE 12



 <p>rikolto EN R.D.CONGO</p>	Projet de construction d'un HANGAR pour marché		 <p>IITA Transforming African Agriculture</p>  <p>CGIAR</p>
	PROVINCE DU SUD KIVU		
	Conception et dessin ; Equipe rikolto	ECHELLE 1/100	

## ANNEXE 12



**rikolto**  
EN R.D.CONGO

Projet de construction d'un HANGAR pour marché

PROVINCE DU SUD KIVU

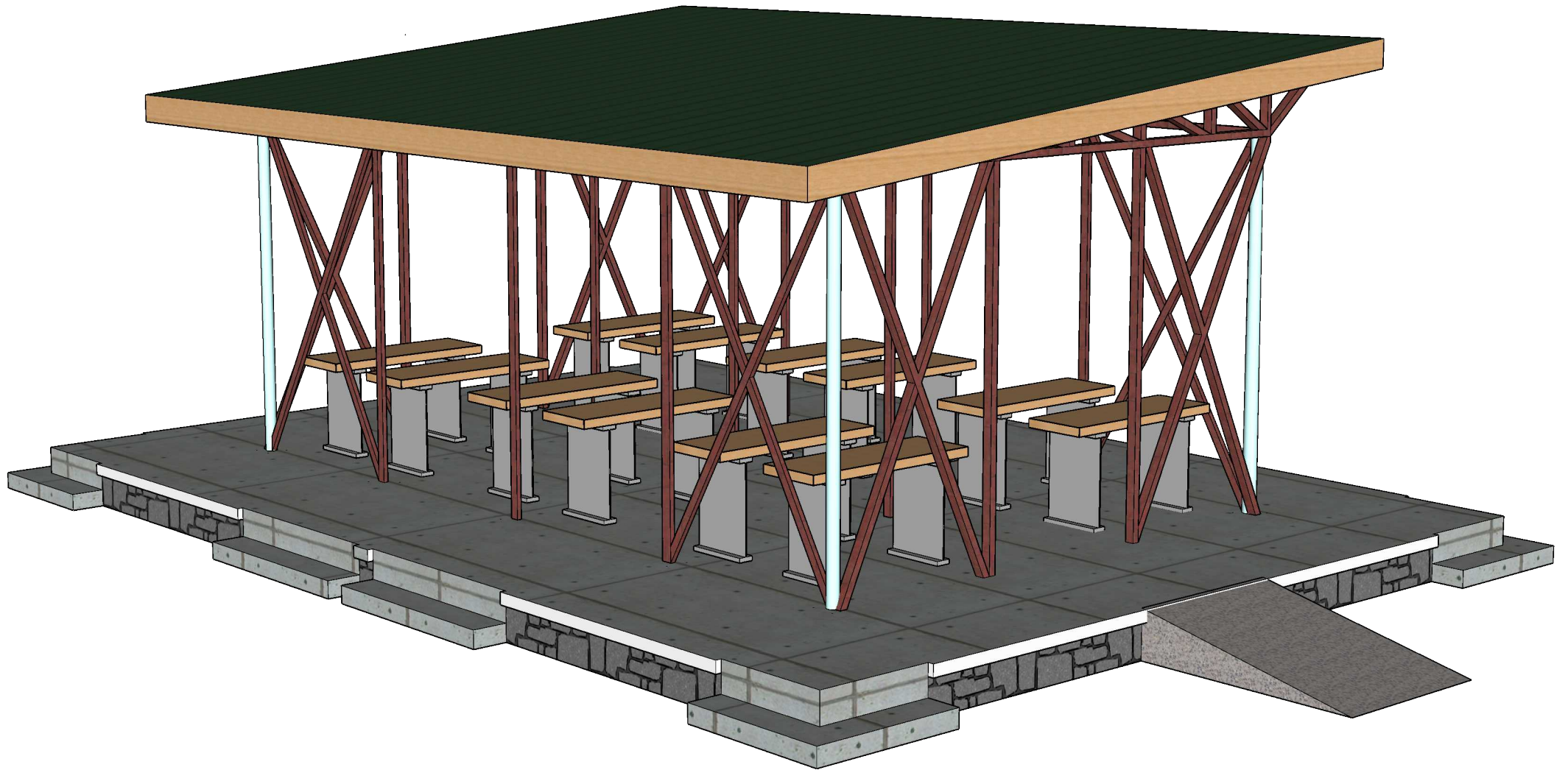
Conception et dessin ; Equipe rikolto

ECHELLE 1/100

**IITA**  
*Transforming African Agriculture*



ANNEXE 12



Projet de construction d'un HANGAR pour marché

PROVINCE DU SUD KIVU

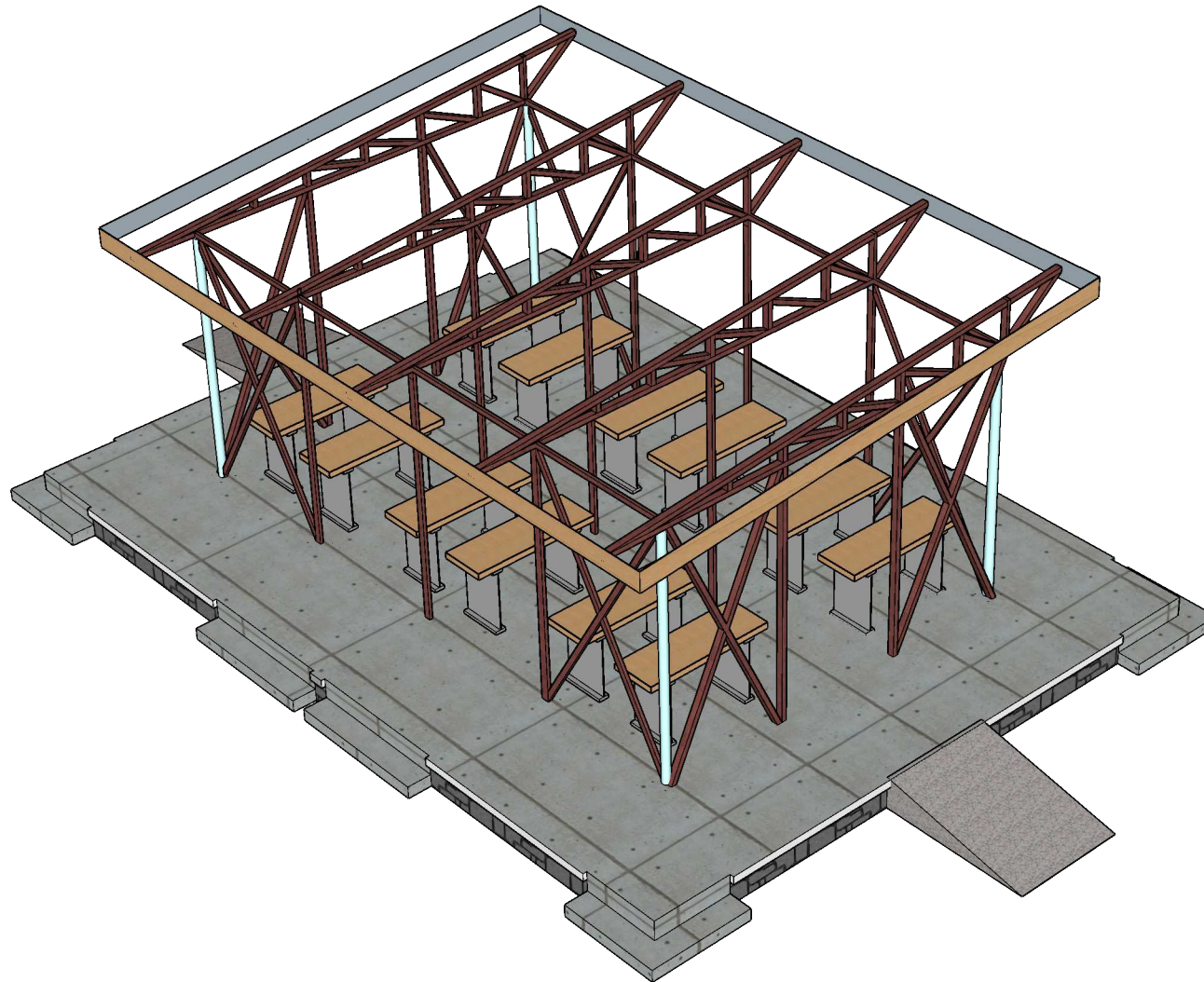
Conception et dessin ; Equipe rikoito

ECHELLE 1/100

**rikoito**  
EN R.D.CONGO



## ANNEXE 12



Projet de construction d'un HANGAR pour marché

PROVINCE DU SUD KIVU

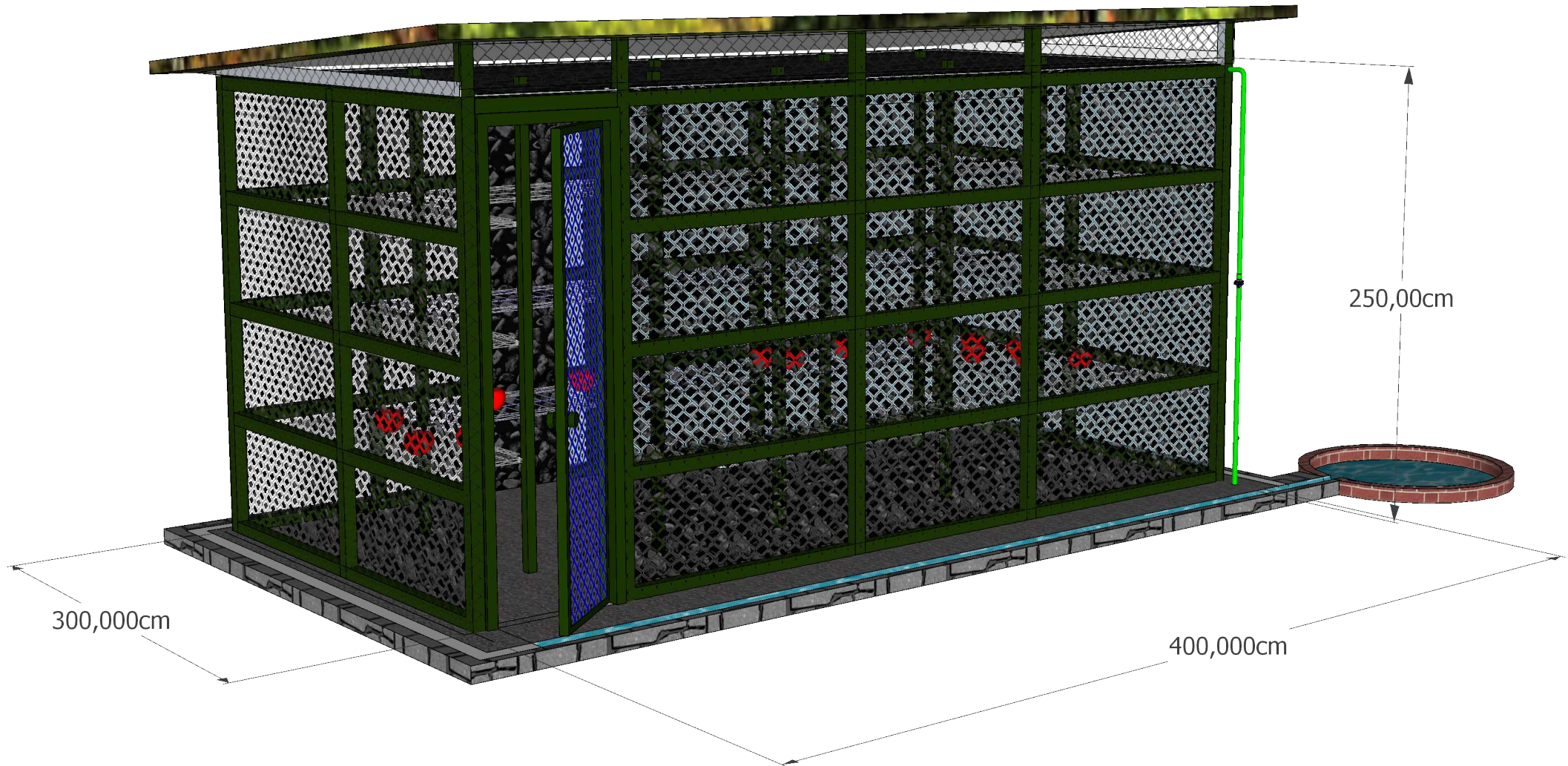
Conception et dessin ; Equipe rikoito




ECHELLE 1/100

**rikoito**  
EN R.D.CONGO

**IITA**  
*Transforming African Agriculture*  
CGIAR

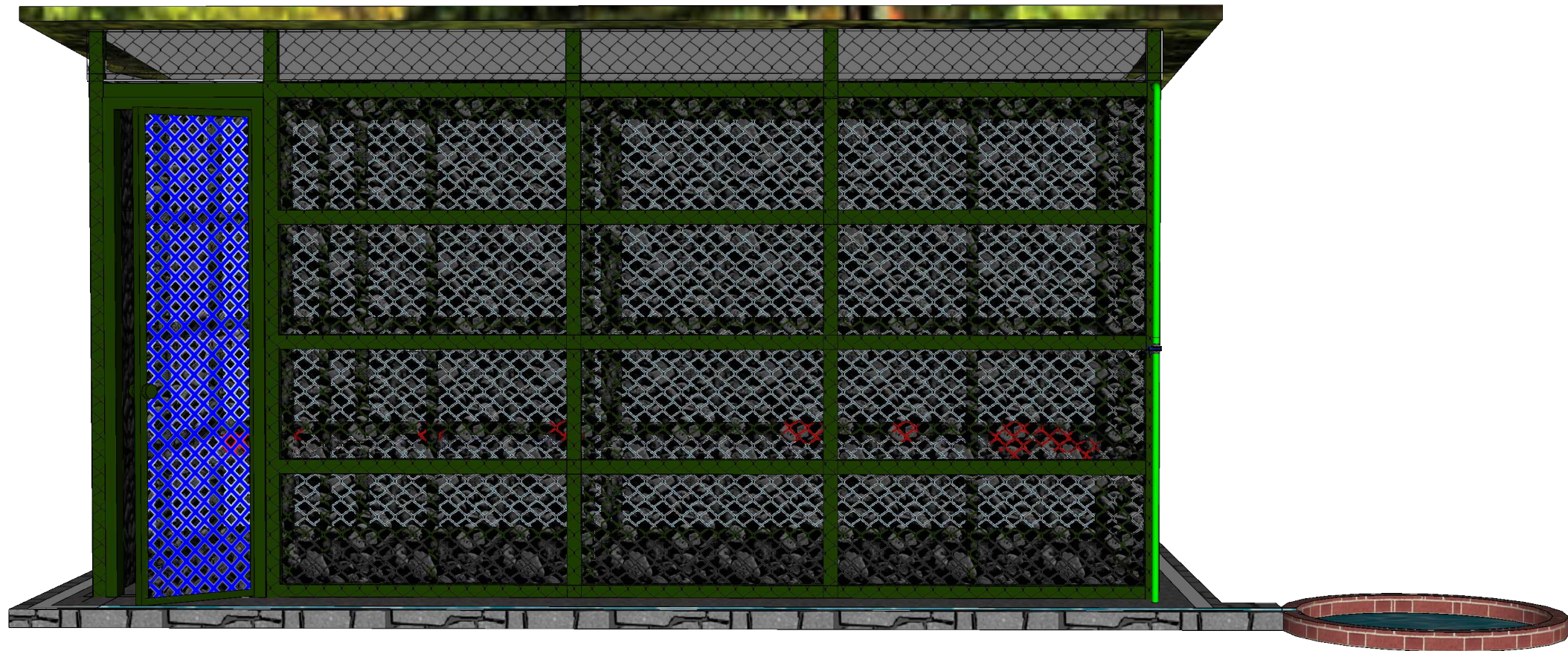
# ANNEXE 13






	Projet de construction d'une chambre froide écologique		 <i>Transforming African Agriculture</i> 
	PROVINCE DU SUD KIVU		
	Conception et dessin ; Equipe rikolto	ECHELLE 1/100	

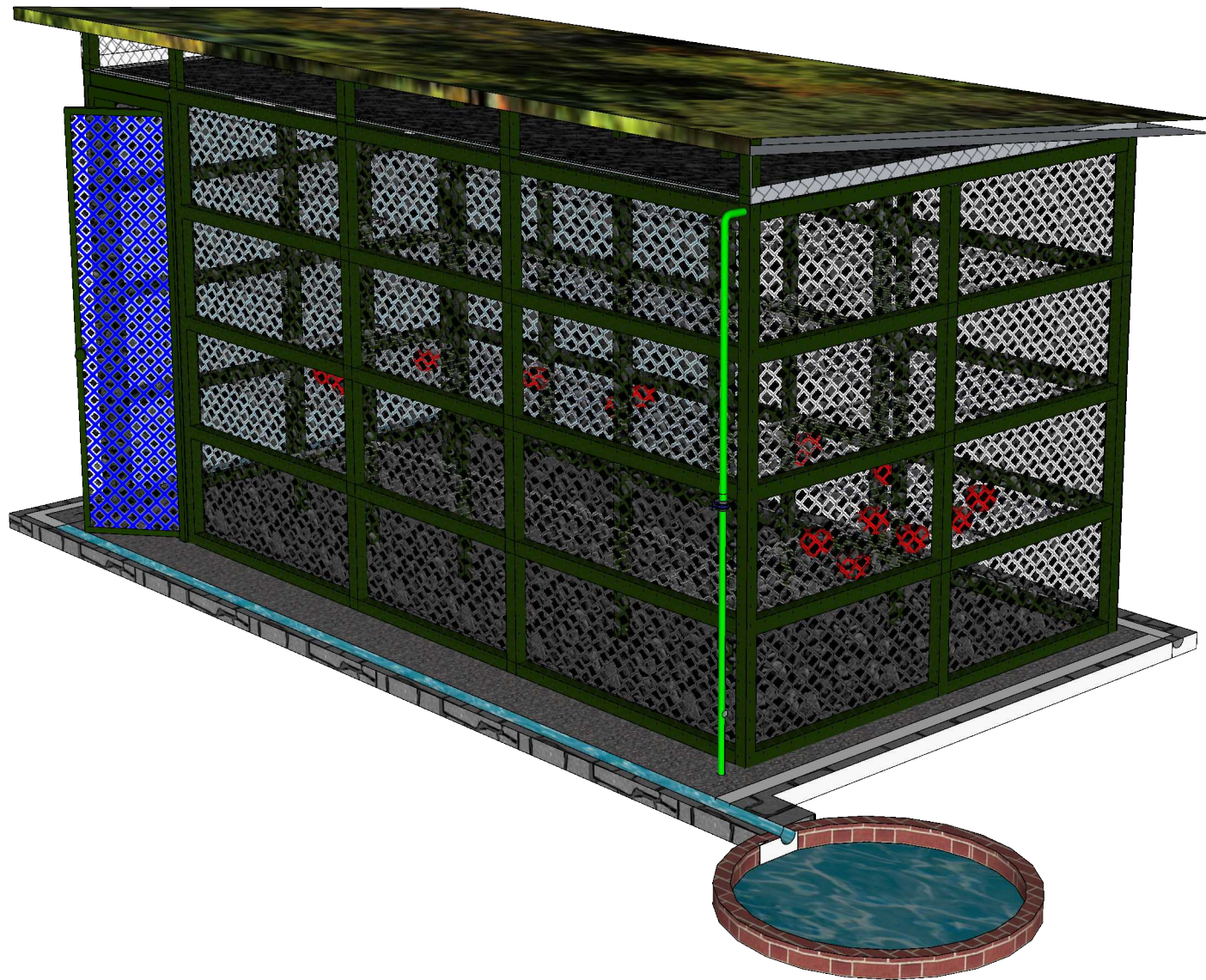





# ANNEXE 13



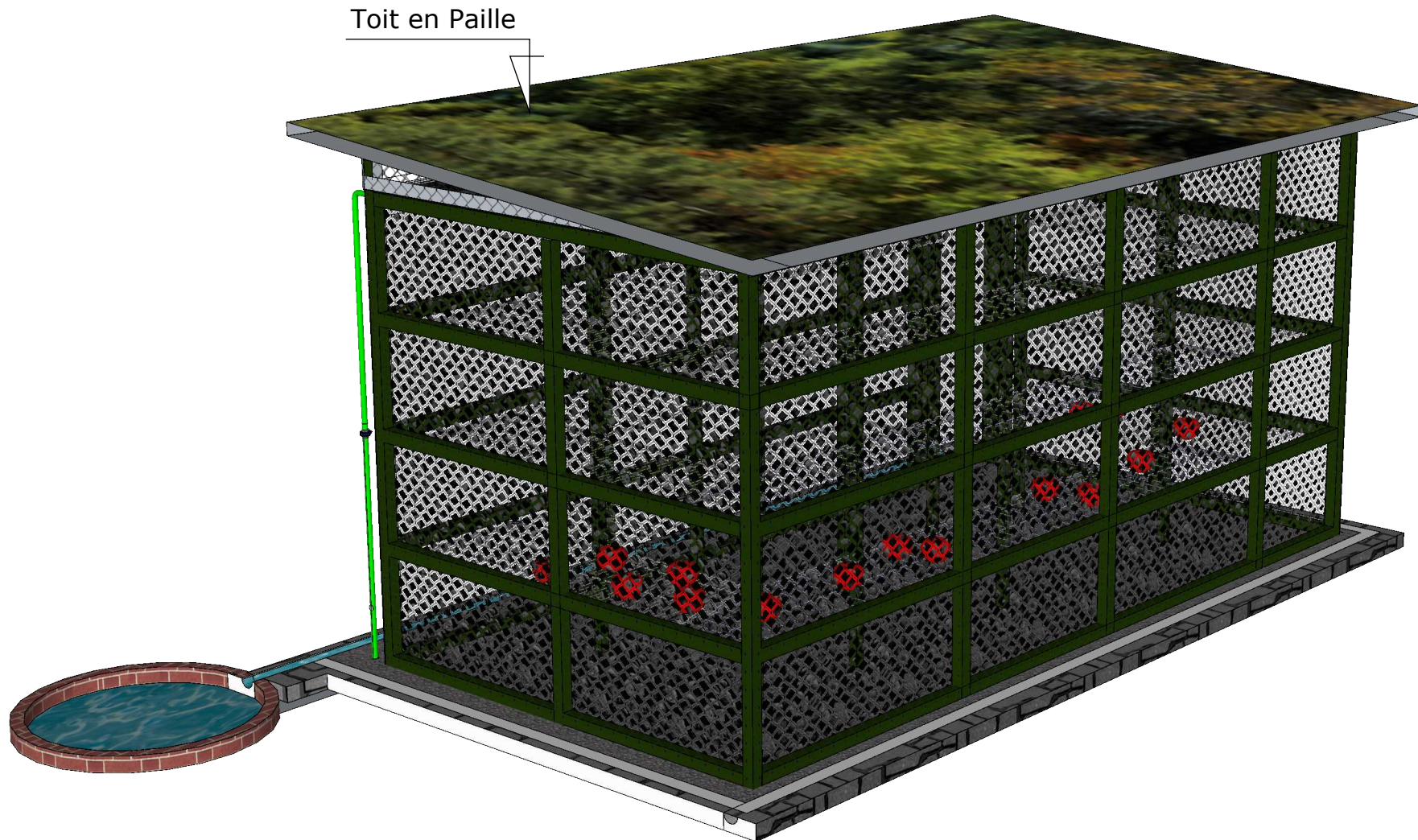
 <p>rikolto EN R.D.CONGO</p>	Projet de construction d'une chambre froide écologique		 <p>IITA Transforming African Agriculture</p>  <p>CGIAR</p>
	PROVINCE DU SUD KIVU		
	Conception et dessin ; Equipe rikolto	ECHELLE 1/100	




# ANNEXE 13



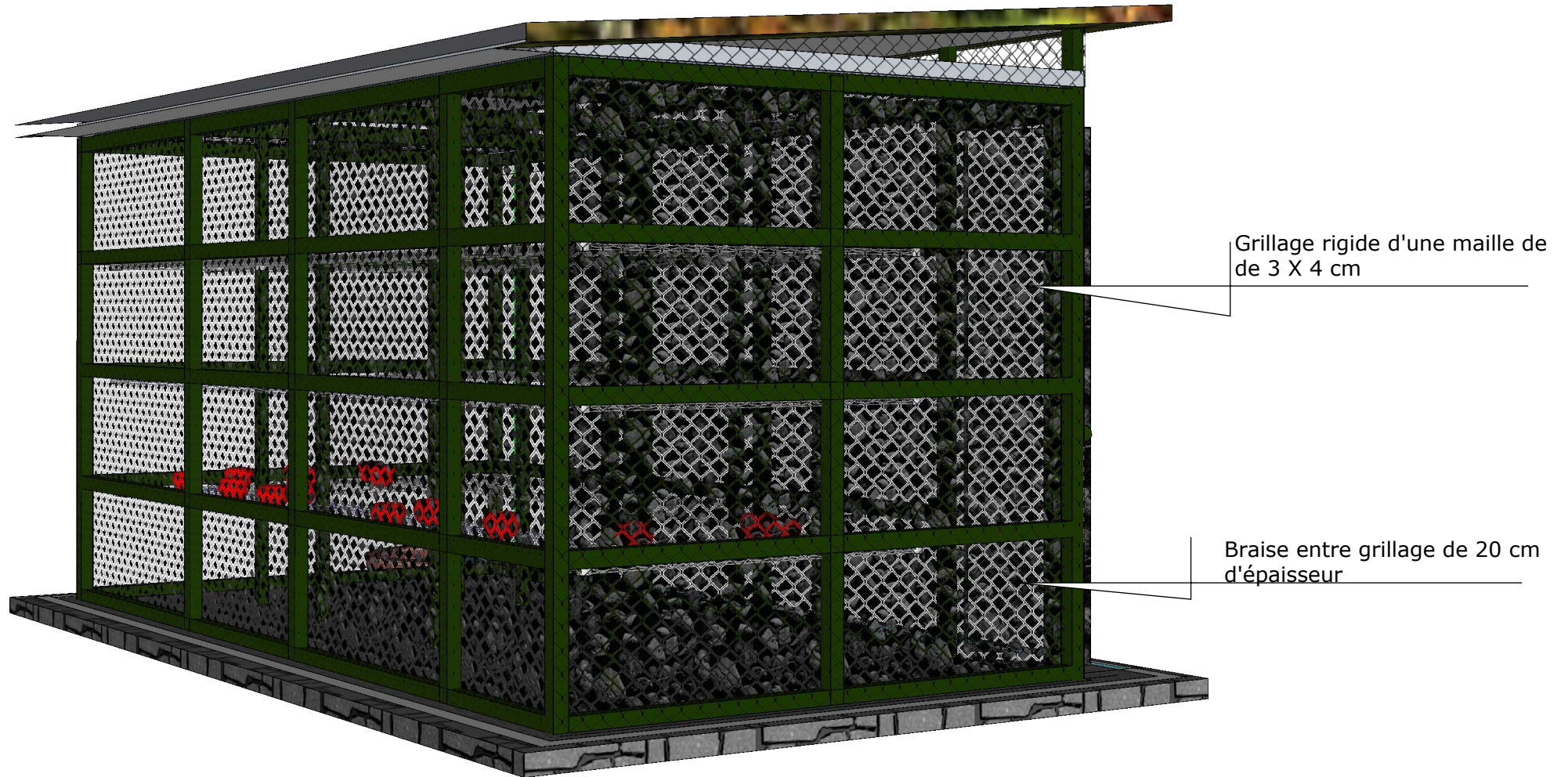
 <p>rikolto EN R.D.CONGO</p>	Projet de construction d'une chambre froide écologique		 <p>IITA Transforming African Agriculture</p>  <p>CGIAR</p>
	PROVINCE DU SUD KIVU		
	Conception et dessin ; Equipe rikolto	ECHELLE 1/100	




## ANNEXE 13



	Projet de construction d'une chambre froide écologique		 <i>Transforming African Agriculture</i> 
	PROVINCE DU SUD KIVU		
	Conception et dessin ; Equipe rikolto	ECHELLE 1/100	

# ANNEXE 13



	Projet de construction d'une chambre froide écologique		 <i>Transforming African Agriculture</i> 
	PROVINCE DU SUD KIVU		
	Conception et dessin ; Equipe rikolto	ECHELLE 1/100	



**ANNEXE 15**  
**PREUVES D'EXPERIENCE DANS LA REALISATION DES TRAVAUX SIMILAIRES**

Cette annexe peut être constituée des toutes les preuves justifiant l'expérience dans la réalisation des travaux similaires. Il peut s'agir des attestations de bonne fin, des rapports d'exécution,...